

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.143

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 06 novembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ,
M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU
Mme Nancy LEFÈBVRE représenté par M. René-Luc CHABASSE
M. Didier QUENTIN représenté par M. Jean-Paul CLECH

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Pierre PAPEIX

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE « ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES (ZAE) » À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : 3 ABSTENTIONS

UNANIMITÉ DES SUGGRAGES EXPRIMÉS

La mise en œuvre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi « NOTRe », apporte de profondes évolutions dans la gestion et l'évolution des compétences des structures intercommunales à compter du 1^{er} janvier 2017. Parmi les conséquences de l'application de la loi, les communautés d'agglomération devront exercer de nouvelles compétences obligatoires en lieu et place de leurs communes membres, dès 2017, notamment en matière « *des zones d'activités économiques* ».

Suite au renforcement législatif de l'intégration des structures intercommunales, il apparaît indispensable d'anticiper les conséquences financières du transfert de compétence par l'évaluation du transfert de charges concomitant.

Le processus de transfert de compétence emporte le transfert de la charge constatée dans les budgets communaux. Les modalités d'évaluation des transferts de charges sont encadrées par l'article 1609 nonies C du CGI. En vertu de ce dispositif, les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.

Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

La commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées

Cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts. Le transfert de charges traduit le principe de la neutralité financière du transfert de compétence entre les communes et la Communauté d'agglomération.

Telles sont les bases de travail sur lesquelles la Communauté d'agglomération et les 34 communes membres ont engagé leur réflexion sur l'évaluation du transfert de charges de la compétence en matière « *des zones d'activités économiques* » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Une fois le rapport de CLECT approuvé par le Conseil Municipal, la Communauté d'agglomération approuvera, pour chaque commune membre, le nouveau montant de l'attribution de compensation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
- Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
- Vu la délibération n° CC-140929 – P6 du 29 septembre 2014, approuvée par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) portant institution de la CLECT,
- Vu la réunion de la CLECT, en date du 27 septembre 2017,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 27 septembre 2017, concernant le transfert de la compétence en matière de « zones d'activités économiques » (ZAE)
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les actes et documents afférents à cette opération,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 08 novembre 2017

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH



Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

Evaluation financière des charges des Zones d'Activités Economiques (ZAE) transférées sur le fondement de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

**Réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du
27 septembre 2017**

COMPOSITION DE LA CLECT

Faisant suite aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014, le conseil communautaire, par une délibération en date du 29 septembre 2014 a institué la CLECT pour le mandat 2014-2020 (Délibération n°CC-140929-P6).

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept septembre à quinze heures, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT), convoquée le quatorze septembre deux mille dix-sept s'est réunie au siège de la CARA, sous la présidence de Vincent BARRAUD, Président de la commission.

A la réunion de ce jour étaient présents :

Communes	Membres titulaires de la CLETC	Membres suppléants de la CLECT
ARCES s/ GIRONDE		M. Pierre SPENGLER
ARVERT	M. Michel PRIOUZEAU	
BARZAN	M. Jean-Pierre FORGET	
BOUTENAC – TOUVENT	<i>Excusé</i>	
BREUILLET	M. Jacques LYS	
BRIE s/ MORTAGNE	<i>Excusé</i>	
CHAILLEVETTE		M. Guy MARY
CHENAC	M. François DELAUNAY	
CORME ECLUSE	<i>Excusé</i>	
COZES	M. Daniel HILLAIRET	
EPARGNES	<i>Excusé</i>	
ETAULES	M. Vincent BARRAUD	
FLOIRAC	<i>Excusé</i>	
GREZAC	M. Bernard POURPOINT	
L'EGUILLE s/ SEUDRE	M. Roger GUILLAUD	
LA TREMBLADE	M. Jean-Pierre TALLIEU	
LE CHAY	M. Thierry SAINTLOS	
LES MATHES	M. Philippe GADREAU	
MEDIS	M. Jean BRILLET	
MESCHERS s/ GIRONDE		M. Dominique DECOURT
MORNAC s/ SEUDRE	M. Gilles SALLAFRANQUE	
MORTAGNE s/ GIRONDE	M. Stéphane COTIER	
ROYAN	<i>Excusé</i>	

SABLONCEAUX	Mme Lysiane GOUGNON	
SAINT AUGUSTIN s/ MER	M. Francis HERBERT	
SAINT GEORGES DE DIDONNE	M. Pierre SALLE	
SAINT PALAIS s/ MER		Mme Isabelle PRUDHOMME
SAINT ROMAIN DE BENET		Mme Catherine d'HANENS
SAINT ROMAIN s/ GIRONDE	Mme Josette RIFFAUD	
SAINT SULPICE DE ROYAN	M. Laurent MIGNOT	
SAUJON		M. Jean DAUDENS
SEMUSSAC	<i>Excusée</i>	
TALMONT s/ GIRONDE	<i>Excusé</i>	
VAUX s/ MER	M. Henri-Michel GUGLIERI	

Vincent BARRAUD, Président de la CLECT ouvre la séance et expose les différents points qui devront être validés par cette commission :

- L'inventaire physique par ZAE
- La proposition d'évaluation par ratios des charges transférées
- Le chiffrage des charges transférées par commune
- Les fiches détaillées des évaluations par ZAE
- Le tableau de synthèse du transfert des charges

1. PREAMBULE

1.1. Rappel de la loi NOTRe – la compétence des communautés d'agglomération en matière de ZAE depuis le 1^{er} janvier 2017

Les communautés d'agglomération sont compétentes en matière de ZAE : « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » - Article L5216-5 I 1° Code Général des Collectivités Territoriales (pour les communautés d'agglomération) depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- L'intérêt communautaire n'est plus applicable pour la compétence ZAE.
- Toutes les zones d'activités communales sont transférées à la communauté

1.2. Périmètre de la compétence : Les zones d'activités concernées

Zones à forte vocation commerciale	Zones à dominante artisanale et industrielle	Zones artisanales locales
Les Justices 1 (Arvert)	Les Groix (Cozes)*	Les Fadets (Corme-Ecluse)
Royan 2 (Royan)	Gâte-Bien (Sablonceaux)	La Bastille (Epargnes)
Le pré d'Enlias (Saint-Georges-de-D.)	Les Portes de l'Estuaire (Saint-Georges-de-D.)*	La Borderie (Saint-Palais-sur-Mer)
La Raboine (Saint-Georges-de-D.)	La Queue de l'Âne (Saint-Sulpice-de-R.)	Le Néré (Les Mathes)
La Vaillante (Saint-Sulpice-de-R.)	Pré du canal (Saujon)	Villeneuve (Saint-Romain-de-Benet)
Croix de Bourdon (Saujon)	Pré Chardon (Semussac)	
Val Lumière 1 (Vaux-sur-Mer)	Les Brassons (La Tremblade)	
	La Pierraillesse (Saint-Romain-de-Benet)	

* Parc d'activités en partie communautaire

1.3. Processus décisionnel et méthodes d'évaluation du transfert de charges associé à la compétence

Les prérogatives de la CLECT sont encadrées par le CGI – IV de l'article 1609 nonies C. Dans le cadre de la procédure de transfert de compétence, la CLECT est chargée de définir le montant des charges communales, en fonctionnement et en investissement induites par ledit transfert aux structures intercommunales.

« IV. – Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. [.../...]

Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.

Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

La commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au

premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Lorsque le président de la commission n'a pas transmis le rapport précité aux conseils municipaux des communes membres ou à défaut d'approbation de celui-ci dans les conditions susmentionnées, le coût net des charges transférées est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département. Il est égal à la moyenne des dépenses figurant sur les comptes administratifs de la collectivité à l'origine du transfert, actualisées en fonction de l'indice des prix hors tabac tel que constaté à la date des transferts sur une période de trois ans précédant le transfert pour les dépenses de fonctionnement et actualisées en fonction de l'indice des prix de la formation brute de capital fixe des administrations publiques, tel que constaté à la date des transferts, sur une période de sept ans précédant le transfert pour les dépenses d'investissement. Il est réduit le cas échéant des ressources afférentes à ces charges.

[.../...] »

Le transfert de charges traduit le principe de la neutralité financière du transfert de compétence entre les communes et la Communauté d'agglomération.

La majorité des charges liées à la compétence ZAE sont des charges liées à un équipement (voirie, espaces verts, réseaux), c'est donc la méthode du coût moyen annualisé qui va s'appliquer.

1.4. Rappel des étapes de l'évaluation du transfert de charges liées à la compétence ZAE

- Juin 2016 : Questionnaire par ZAE renseigné par les communes.
- Septembre - Octobre 2016 : Validation des périmètres des ZAE transférées.
- Fin 2016 - début 2017 : diagnostic technique des ZAE par la CARA.
- Avril-Mai 2017 : réunions avec les communes de présentation du diagnostic technique par ZAE réalisé par la CARA, de la méthodologie commune d'évaluation et du chiffrage des charges.
- 19 Juin 2017 : transmission aux communes d'un document par ZAE présentant la méthodologie retenue, la règle unique d'évaluation appliquée et les coûts de fonctionnement et de renouvellement évalués par ZAE suite aux réunions.

2. INVENTAIRE PHYSIQUE PAR ZAE TRANSFEREE

Le recensement physique des installations, équipements et biens communaux situés dans les ZAE a permis d'établir le chiffrage du coût d'entretien et de renouvellement de chacune des zones. L'ensemble de ces éléments a été mis à disposition de la CARA de plein droit depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le recensement et les plans associés ont été transmis à chacune des communes pour validation, sur la base des périmètres partagés des ZAE.

	Unité	LES JUSTICES 1 ARVERT	LES FADETS CORME ECLUSE	LES GROIX COZES	LA BASTILLE EPARGNE	LES BRASSONS LA TREMBLADE	LE NERE LES MATHES	ROYAN2
VOIRIE	Mètres linéaires de caniveaux	860		160	0	1 680	340	10 800
	Surfaces de Parking (m ²)				175		140	1 770
	Eléments de signalisation circulation	6			2	8	1	54
	Surfaces Marquage routier (m ²)	8			4	118	4	640
	Mètres linéaires de Marquage routier	15			8	4		3 900
	Eléments de signalisation/information							
	Surfaces de voirie et trottoir (m ²)	3 090	900	720	1 875	6 910	2 320	69 300
ECLAIRAGE PUBLIC	Nombre de points lumineux	5		2	5	8	9	159
PLUVIAL	Mètres linéaires canalisation	140		193	36	500	175	6 390
	Nombre de grilles	3		2		6	6	180
	Nombre de regard	1		1		1	1	109
	Nombre d'ouvrage de régulation					1		
	Surfaces bassin/noue (m ²)			35	435	1 715		1 938
ESPACES VERTS	Surfaces de trottoirs non revêtus - pour Désherbage (m ²)	0	0	0	0	0	0	19 803
	Mètres linéaires de Bords de chaussée - pour Désherbage	860	0	160	520	1 740	340	4 942

	Unité	GATE BIEN SABLONCEAU X	LA QUEUE DE L'ANE ST SULPICE	LA VAILLANTE ST SULPICE	LA CROIX DU BOURDON SAUJON	LE PRE DU CANAL SAUJON	PRE CHARDON SEMUSSAC	LA RABOINE ST GEORGES
VOIRIE	Mètres linéaires de caniveaux	1 740	6 700	280	480	1 140	800	0
	Surfaces de Parking (m ²)	315	300	260		180		0
	Eléments de signalisation circulation	1	21	1	1	6	1	0
	Surfaces Marquage routier (m ²)	11	125	2	42	40	50	0
	Mètres linéaires de Marquage routier	140	360		5	51	0	0
	Eléments de signalisation/information		5		2	2	1	0
	Surfaces de voirie et trottoir (m ²)	7 990	37 938	1 380	4 025	6 665	4 810	0
ECLAIRAGE PUBLIC	Nombre de points lumineux	22	90	3	8	12	11	0
PLUVIAL	Mètres linéaires canalisation	335	3 451	100	200	285	760	0
	Nombre de grilles	12	96	5	2	23	4	0
	Nombre de regard	2	69	2	5	2	12	0
	Nombre d'ouvrage de régulation	1	1	1	1			0
	Surfaces bassin/noue (m ²)	4 600	2 175	75				0
ESPACES VERTS	Surfaces de trottoirs non revêtus - pour Désherbage (m ²)	1 280	12 870	0	1 314	1 369	1 912	0
	Mètres linéaires de Bords de chaussée - pour Désherbage	1 050	1 154	280	0	575	200	0

	Unité	LE PRE D'ENLIAS ST GEORGES	LES PORTES DE L'ESTUAIRE ST GEORGES	LA BORDERIE ST PALAIS	LA PIERRAILLERES SE ST ROMAIN DE BENET	VILLENEUVE ST ROMAIN	VAL LUMIERE 1 VAUX	Total
VOIRIE	Mètres linéaires de caniveaux	400	2 240	200	0	160	4 000	91 980
	Surfaces de Parking (m ²)	655	545		0		965	5 305
	Eléments de signalisation circulation	1	5	1	0			137
	Surfaces Marquage routier (m ²)	50	20	6	0			1 252
	Mètres linéaires de Marquage routier	225	30	11	0			4 845
	Eléments de signalisation/information		6		0			18
	Surfaces de voirie et trottoir (m ²)	2 875	11 895	1 155	0	720	19 270	183 838
ECLAIRAGE PUBLIC	Nombre de points lumineux	10	22	5	0	3	36	410
PLUVIAL	Mètres linéaires canalisation	195	1 040	60	0	40	1 430	15 390
	Nombre de grilles	6	23	3	0	2	40	413
	Nombre de regard	4	12		0		20	241
	Nombre d'ouvrage de régulation	1			0		2	8
	Surfaces bassin/noue (m ²)	480		75	0	15	485	12 028
ESPACES VERTS	Surfaces de trottoirs non revêtus - pour Désherbage (m ²)	342	3 384	216	0	251	2 473	45 214
	Mètres linéaires de Bords de chaussée - pour Désherbage	226	559	0	0	0	1 969	14 575

Au total les ZAE transférées représentent notamment :

- 184 000 m² de voirie et trottoir
- 410 points lumineux
- 15,3 km linéaires de canalisation d'eau pluviale

3. PERIMETRE DES CHARGES EVALUEES

Les propositions formulées à la CLECT portent sur les charges d'entretien courant et de renouvellement des équipements présents au sein des ZAE :

- Espaces verts
- Voirie (dont signalétique)
- Eclairage public
- Réseau des eaux pluviales

La méthode proposée pour l'évaluation des charges transférées est l'emploi de ratios afin d'établir des coûts moyens annualisés.

4. DETERMINATION DES DEPENSES D'ENTRETIEN COURANT

Pour les dépenses d'entretien courant des équipements, un coût annuel moyen unitaire ou ratio a été évalué.

La typologie des ZAE (vocation commerciale forte, industrielle...) détermine différents niveaux de service pour certaines prestations d'entretien.

Ainsi, différents niveaux de service sont proposés pour :

- la fréquence de balayage des caniveaux et des parkings,
- la fréquence d'entretien des espaces verts,
- le niveau de consommation électrique de l'éclairage.

Pour les autres prestations, un seul niveau de service est prévu.

Les ratios proposés pour chaque prestation d'entretien sont appliqués aux surfaces, linéaires ou nombre d'éléments relevés lors de l'inventaire de chaque ZAE validé par chaque commune.

Les tableaux qui suivent présentent les ratios et niveaux de service proposés pour les charges d'entretien.

Type de ratio	Ratio	Nombre de passages annuels / Niveau de service	Remarque
ENTRETIEN VOIRIE			
dont Balayage caniveaux	€ TTC / mètre linéaire par passage	0,0552 €	ZA Commerciales : 12 ZA Artisanales/Industrielles : 6 ZA Artisanales locales : 4
dont Balayage parking	€ TTC / m ² par passage	0,024 €	ZA Commerciales : 12 ZA Artisanales/Industrielles : 6 ZA Artisanales locales : 4
dont Marquage routier	€ TTC / mètre linéaire	1,92 €	Marquage réalisé tous les 2 ans
dont Marquage routier	€ TTC / m ²	12,72 €	Marquage réalisé tous les 2 ans
dont Entretien voirie et trottoir	€ TTC / m ² par an	0,353 €	2,5 passages par période de 25 ans Source ratio : Syndicat départemental de la voirie 17
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC			
dont Entretien	€ TTC / point lumineux par an	21,60 €	Uniquement pour les communes n'ayant pas délégué la compétence au SDEERL17. Source ratio : SDEFR17
dont Consommation /abonnement	€ TTC / point lumineux par an	ZA Commerciales : 59,40 € TTC ZA Artisanales/Industrielles : 54,00 € TTC ZA Artisanales locales : 48,60 € TTC	Consommation estimée selon la vocation de la zone (commerciale, industrielle...)

Type de ratio	Ratio	Nombre de passages annuels / Niveau de service	Remarque
ENTRETIEN ESPACES VERTS			
Désherbage des trottoirs	€ TTC / m ² par an	0,26 €	4
Désherbage des caniveaux et bords de trottoirs	€ TTC / mètre linéaire par an	0,172 €	4
Entretien des espaces verts	€ TTC / heure d'entretien par passage	25,47 €	ZA Commerciales : 10 ZA Artisanales/Industrielles : 8 ZA Artisanales locales : 6
ENTRETIEN PLOUVIAL			
dont Nettoyage canalisation	€ TTC / mètre linéaire par an	2,52 €	Un passage tous les 2 ans
dont Nettoyage grille	€ / grille par an	18,00 €	Un passage annuel
dont Nettoyage regard	€ / regard par an	25,00 €	Un passage annuel
dont Entretien ouvrage de régulation	€ / ouvrage par an	360,00 €	Un passage annuel
dont Entretien bassin/noue	€ TTC / m ² par an	0,60 €	Un passage annuel

5. LES CHARGES DE RENOUVELLEMENT

Pour le renouvellement des équipements, des ratios moyens ont été évalués puis multipliés par les surfaces, mètres linéaires ou nombre d'éléments relevés lors de l'inventaire validé par chaque commune :

- Pour la voirie, les caractéristiques de l'équipement (voirie avec enrobés, chemin non revêtus, etc.) ainsi que le niveau de fréquentation routière a été pris en compte pour déterminer des ratios différenciés de renouvellement.
- Pour les canalisations pluviales : les caractéristiques des réseaux (diamètres) et de la chaussée ont été prises en compte.

Le coût d'un renouvellement ainsi obtenu a été ramené à une valeur annualisée en le divisant par la durée de vie évaluée de chaque équipement.

Les tableaux qui suivent présentent les ratios et durées de vie proposés pour les charges de renouvellement

Type de ratio		Ratio	Durée de vie	Remarque
Renouvellement VOIRIE				
Trottoirs & accotements	€/m ²	Enrobés : 39 € Béton : 54 € Enduit gravillonné : 27,50 € Non revêtus : 23 €	25 ans	Source ratios : marché à bons de commande voirie de la CARA et prix du chantier de la gare Royan Atlantique. Les ratios intègrent de façon synthétique une hypothèse de renouvellement des revêtements de surface tous les 25 ans ainsi qu'un renouvellement des couches de base et couches de fondation (structure complète) tous les 50 ans.
Parking	€/m ²	Enrobés : 25,50 € Enduit gravillonné : 14,50 € Non revêtus : 15 €		
Chaussées	€/m ²	Chemins : 9 € Zones artisanales uniquement : enduit gravillonné : 9,50 € Zones avec trafic de moins de 25 poids lourds / jour : 22 € Zones avec trafic de 25 à 150 poids lourds / jour : 31 € Zones avec trafic de 150+ poids lourds / jour : 36,70 €		
Renouvellement SIGNALISATION Non pris en compte : totems, marquages au sol, mobilier divers				
Ensemble police	€/unité	235,00 €	12 ans	Source ratios : marché à bons de commande voirie de la CARA
Ensemble directionnel	€/unité	440,00 €		
Signalisation d'information	€/unité	465,00 €		

Type de ratio		Ratio	Durée de vie	Remarque
Renouvellement ECLAIRAGE PUBLIC Non pris en compte : armoires, réseaux				
Points lumineux	€/unité	1 572,80 €	25 ans	Source ratios : devis SDEER
Renouvellement ESPACES VERTS Non pris en compte : pelouses, massifs vivaces, haies.				
Arbres	€/unité	300,00 €	50 ans	Durée de vie indicative nomenclatures comptables : 15 à 20 ans
Arbustes	€/m ²	20,00 €		
Renouvellement ASSAINISSEMENT PLUVIAL Non pris en compte : noues, bassins d'orage, ouvrages de traitement, ouvrages de régulation.				
Canalisations pluviales	€/mètre linéaire	Conduite ≤ 350 mm - Chaussée légère : 180 € Conduite ≤ 350 mm - Chaussée lourde : 201 € Conduite > 300 et ≤ 600 mm - Chaussée lourde : 250 € Conduite > 600 mm - Chaussée lourde : 325 €	60 ans	Source ratios : marché à bons de commande voirie de la CARA et prix du chantier de la gare Royan Atlantique
Grilles	€/unité	425,00 €		
Regards	€/unité	900,00 €		
regards de branchement	€/unité	350,00 €		

6. CAS PARTICULIER DES BATIMENTS RELAIS SITUES AU SEIN DE LA ZAE DES BRASSONS – LA TREMBLADE

La ZAE des Brassons, située sur le territoire de La Tremblade, dispose de deux bâtiments relais dont les locaux sont loués à des entreprises.

Dans le cadre du transfert de la ZAE, l'évaluation du transfert de l'exploitation de ces locaux a été réalisée par la CARA.

Le solde net annuel pris en compte pour l'évaluation du transfert est le suivant :

Bâtiments relais		Destination	Surfaces m ²	Ratios sur 25 ans
A	Charges de renouvellement annuelles 21 767,30 €	Bureaux	244,65	Ratio utilisé pour le transfert compétence Tourisme : 1100€ / m ²
B	Produit annuel des loyers 26 108,20 €	Ateliers	485,75	Ratio utilisé : 550€ / m ²
C = A - B	Charge nette -4 340,90 €	Parkings	310	Ratio utilisé pour le transfert des ZAE : 25,5€ / m ² pour enrobé
		Durée d'amortissement	25 ans	

Source : CARA

7. SYNTHESE GLOBALE DES CHARGES TRANSFEREES

Toutes ZAE (bâtiments relais inclus)	TOTAL	Niveau de service	Vocation :
TOTAL entretien TTC	216 555,35 €		TOTAL renouvellement HT 304 683,06 €
ENTRETIEN VOIRIE TTC	94 831,65 €		Coût signalisation annualisé 4 448,33 €
<i>dont Balayage caniveaux</i>	<i>16 085,28 €</i>		Coût trottoir annualisé 68 260,52 €
<i>dont Balayage parking</i>	<i>1 274,40 €</i>		Coût parking annualisé 4 494,87 €
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	<i>7 962,72 €</i>		Coût chaussée annualisé 140 328,97 €
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	<i>4 651,20 €</i>		Coût candélabre annualisé 19 062,34 €
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	<i>64 858,05 €</i>		Coût arbre annualisé 3 048,00 €
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	27 448,20 €		Coût espaces verts annualisé 2 414,37 €
<i>dont Entretien lampe</i>	<i>4 233,60 €</i>		Coût ouvrage EP annualisé 6 702,08 €
<i>dont Consommation /abonnement</i>	<i>23 214,60 €</i>		Coût réseau EP annualisé 55 923,58 €
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	50 243,91 €		Autres charges de renouvellement : 21 767,30 €
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	44 031,60 €		
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	<i>19 315,80 €</i>		
<i>dont Nettoyage grille</i>	<i>7 434,00 €</i>		Recettes de fonctionnement : 31 665,63 €
<i>dont Nettoyage regard</i>	<i>7 230,00 €</i>		
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	<i>2 880,00 €</i>		
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	<i>7 171,80 €</i>		
Autres charges de fonctionnement TTC	20 000,00 €		Charges annuelles nettes transférées 531 340,09 €

8. FICHES DETAILLEES DES EVALUATIONS PAR ZAE

Arvert		Les Justices 1		Vocation : Commerciale	
TOTAL entretien TTC	2 812,26 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	3 766,61 €	
ENTRETIEN VOIRIE TTC	1 725,10 €		Coût signalisation annualisé	134,58 €	
<i>dont Balayage caniveaux</i>	569,66 €	12 passages / an	Coût trottoir annualisé	681,79 €	
<i>dont Balayage parking</i>	- €	12 passages / an	Coût parking annualisé	- €	
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	50,88 €		Coût chaussée annualisé	2 336,71 €	
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	14,40 €		Coût candélabre annualisé	157,28 €	
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	1 090,15 €		Coût arbre annualisé	- €	
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	297,00 €		Coût espaces verts annualisé	- €	
<i>dont Entretien lampe</i>	- €		Coût ouvrage EP annualisé	36,25 €	
<i>dont Consommation /abonnement</i>	297,00 €	59,4 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé	420,00 €	
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	529,76 €	10 passages / an	Autres charges TTC :	- €	
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	260,40 €				
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	176,40 €		Recettes de fonctionnement :	- €	
<i>dont Nettoyage grille</i>	54,00 €				
<i>dont Nettoyage regard</i>	30,00 €				
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	- €		Charges annuelles nettes transférées	6 578,87 €	
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	- €				
Autres charges de fonctionnement TTC	- €				

Corme-Ecluse		Les Fadets		Vocation : Artisanale locale	
TOTAL entretien TTC	546,75 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	324,00 €	
ENTRETIEN VOIRIE TTC	317,52 €		Coût signalisation annualisé	- €	
<i>dont Balayage caniveaux</i>	- €	4 passages / an	Coût trottoir annualisé	- €	
<i>dont Balayage parking</i>	- €	4 passages / an	Coût parking annualisé	- €	
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	- €		Coût chaussée annualisé	324,00 €	
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	- €		Coût candélabre annualisé	- €	
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	317,52 €		Coût arbre annualisé	- €	
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	- €		Coût espaces verts annualisé	- €	
<i>dont Entretien lampe</i>	- €		Coût ouvrage EP annualisé	- €	
<i>dont Consommation /abonnement</i>	- €	48,6 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé	- €	
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	229,23 €	6 passages / an	Autres charges TTC :	- €	
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	- €				
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	- €		Recettes de fonctionnement :	- €	
<i>dont Nettoyage grille</i>	- €				
<i>dont Nettoyage regard</i>	- €				
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	- €		Charges annuelles nettes transférées	870,75 €	
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	- €				
Autres charges de fonctionnement TTC	- €				

Cozes		Les Groix		Vocation : Artisanale/industrielle	
TOTAL entretien TTC	1 723,55 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	1 289,68 €	
ENTRETIEN VOIRIE TTC	307,01 €		Coût signalisation annualisé	- €	
<i>dont Balayage caniveaux</i>	52,99 €	6 passages / an	Coût trottoir annualisé	- €	
<i>dont Balayage parking</i>	- €	6 passages / an	Coût parking annualisé	- €	
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	- €		Coût chaussée annualisé	633,60 €	
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	- €		Coût candélabre annualisé	62,91 €	
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	254,02 €		Coût arbre annualisé	- €	
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	108,00 €		Coût espaces verts annualisé	- €	
<i>dont Entretien lampe</i>	- €		Coût ouvrage EP annualisé	14,17 €	
<i>dont Consommation /abonnement</i>	108,00 €	54 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé	579,00 €	
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	978,36 €	8 passages / an	Autres charges TTC :	- €	
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	330,18 €				
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	243,18 €				
<i>dont Nettoyage grille</i>	36,00 €		Recettes de fonctionnement :	- €	
<i>dont Nettoyage regard</i>	30,00 €				
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	- €		Charges annuelles nettes transférées	3 013,23 €	
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	21,00 €				
Autres charges de fonctionnement TTC	- €				

Epargnes		La Bastille		Vocation : Artisanale locale	
TOTAL entretien TTC	2 419,84 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	1 950,26 €	
ENTRETIEN VOIRIE TTC	711,42 €		Coût signalisation annualisé	77,92 €	
<i>dont Balayage caniveaux</i>	- €	4 passages / an	Coût trottoir annualisé	- €	
<i>dont Balayage parking</i>	16,80 €	4 passages / an	Coût parking annualisé	104,59 €	
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	25,44 €		Coût chaussée annualisé	1 502,47 €	
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	7,68 €		Coût candélabre annualisé	157,28 €	
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	661,50 €		Coût arbre annualisé	- €	
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	243,00 €		Coût espaces verts annualisé	- €	
<i>dont Entretien lampe</i>	- €		Coût ouvrage EP annualisé	- €	
<i>dont Consommation /abonnement</i>	243,00 €	48,6 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé	108,00 €	
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	1 159,06 €	6 passages / an	Autres charges TTC :	- €	
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	306,36 €				
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	45,36 €				
<i>dont Nettoyage grille</i>	- €		Recettes de fonctionnement :	- €	
<i>dont Nettoyage regard</i>	- €				
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	- €		Charges annuelles nettes transférées	4 370,10 €	
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	261,00 €				
Autres charges de fonctionnement TTC	- €				

La Tremblade		Les Brassons	Vocation : Artisanale/industrielle	
TOTAL entretien TTC	9 489,09 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	8 194,53 €
ENTRETIEN VOIRIE TTC	3 748,58 €		Coût signalisation annualisé	229,58 €
<i>dont Balayage caniveaux</i>	556,42 €	6 passages / an	Coût trottoir annualisé	- €
<i>dont Balayage parking</i>	- €	6 passages / an	Coût parking annualisé	- €
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	750,48 €		Coût chaussée annualisé	6 080,80 €
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	3,84 €		Coût candélabre annualisé	251,65 €
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	2 437,85 €		Coût arbre annualisé	72,00 €
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	432,00 €		Coût espaces verts annualisé	- €
<i>dont Entretien lampe</i>	- €		Coût ouvrage EP annualisé	72,50 €
<i>dont Consommation /abonnement</i>	432,00 €	54 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé	1 488,00 €
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	3 151,50 €	8 passages / an	Autres charges de renouvellement :	- €
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	2 157,00 €			
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	630,00 €			
<i>dont Nettoyage grille</i>	108,00 €		Recettes de fonctionnement :	- €
<i>dont Nettoyage regard</i>	30,00 €			
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	360,00 €			
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	1 029,00 €		Charges annuelles nettes transférées	17 683,62 €
Autres charges de fonctionnement TTC	- €			

Bâtiments relais - les Brassons		La Tremblade	Vocation :	
TOTAL entretien TTC	- €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	- €
ENTRETIEN VOIRIE TTC	- €		Coût signalisation annualisé	- €
<i>dont Balayage caniveaux</i>			Coût trottoir annualisé	- €
<i>dont Balayage parking</i>			Coût parking annualisé	- €
<i>dont Marquage routier (m²)</i>			Coût chaussée annualisé	- €
<i>dont Marquage routier (ml)</i>			Coût candélabre annualisé	- €
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>			Coût arbre annualisé	- €
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	- €		Coût espaces verts annualisé	- €
<i>dont Entretien lampe</i>			Coût ouvrage EP annualisé	- €
<i>dont Consommation /abonnement</i>			Coût réseau EP annualisé	- €
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	- €		Autres charges renouvellement - Charges Batiment PAE :	21 767,30 €
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	- €			
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	- €		Recettes de fonctionnement : loyer Bâtiments relais PAE	26 108,20 €
<i>dont Nettoyage grille</i>	- €			
<i>dont Nettoyage regard</i>	- €			
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	- €		Charges annuelles nettes transférées	-4 340,90 €
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	- €			
Autres charges de fonctionnement TTC	- €			

Les Mathes		Le Néré		Vocation : Artisanale locale	
TOTAL entretien TTC	2 448,97 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	2 740,51 €	
ENTRETIEN VOIRIE TTC	932,45 €		Coût signalisation annualisé	19,58 €	
<i>dont Balayage caniveaux</i>	75,07 €	4 passages / an	Coût trottoir annualisé	1 227,93 €	
<i>dont Balayage parking</i>	13,44 €	4 passages / an	Coût parking annualisé	81,14 €	
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	25,44 €		Coût chaussée annualisé	528,60 €	
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	- €		Coût candélabre annualisé	283,10 €	
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	818,50 €		Coût arbre annualisé	12,00 €	
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	437,40 €		Coût espaces verts annualisé	11,65 €	
<i>dont Entretien lampe</i>	- €		Coût ouvrage EP annualisé	57,50 €	
<i>dont Consommation /abonnement</i>	437,40 €	48,6 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé	519,00 €	
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	720,62 €	6 passages / an	Autres charges TTC :	- €	
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	358,50 €				
<i>dont Nettoyage canalisations</i>	220,50 €		Recettes de fonctionnement :		
<i>dont Nettoyage grille</i>	108,00 €		Loyer antenne SFR (les Mathes)	5 557,43 €	
<i>dont Nettoyage regard</i>	30,00 €				
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	- €		Charges annuelles nettes transférées	-367,95 €	
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	- €				
Autres charges de fonctionnement TTC	- €				

Royan		Royan 2		Vocation : Commerciale	
TOTAL entretien TTC	86 842,68 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	128 839,84 €	
ENTRETIEN VOIRIE TTC	39 927,12 €		Coût signalisation annualisé	1 569,17 €	
<i>dont Balayage caniveaux</i>	7 153,92 €	12 passages / an	Coût trottoir annualisé	30 495,08 €	
<i>dont Balayage parking</i>	509,76 €	12 passages / an	Coût parking annualisé	1 722,06 €	
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	4 070,40 €		Coût chaussée annualisé	56 395,80 €	
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	3 744,00 €		Coût candélabre annualisé	10 003,01 €	
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	24 449,04 €		Coût arbre annualisé	1 290,00 €	
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	12 879,00 €		Coût espaces verts annualisé	1 087,76 €	
<i>dont Entretien lampe</i>	3 434,40 €		Coût ouvrage EP annualisé	2 910,00 €	
<i>dont Consommation /abonnement</i>	9 444,60 €	59,4 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé	23 366,97 €	
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	18 312,36 €	10 passages / an	Autres charges TTC :	- €	
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	15 724,20 €				
<i>dont Nettoyage canalisations</i>	8 051,40 €		Recettes de fonctionnement :	- €	
<i>dont Nettoyage grille</i>	3 240,00 €				
<i>dont Nettoyage regard</i>	3 270,00 €		Charges annuelles nettes transférées	235 682,53 €	
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	- €				
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	1 162,80 €				
Autres charges TTC : Sub* aux associations à Royan 2	20 000,00 €				

Sablonceaux		Gâte-Bien		Vocation : Artisanale/industrielle	
TOTAL entretien TTC	13 048,30 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	9 890,28 €	
ENTRETIEN VOIRIE TTC	3 644,88 €		Coût signalisation annualisé	19,58 €	
<i>dont Balayage caniveaux</i>	576,29 €	6 passages / an	Coût trottoir annualisé	2 086,38 €	
<i>dont Balayage parking</i>	45,36 €	6 passages / an	Coût parking annualisé	319,97 €	
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	69,96 €		Coût chaussée annualisé	5 134,57 €	
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	134,40 €		Coût candélabre annualisé	692,03 €	
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	2 818,87 €		Coût arbre annualisé	366,00 €	
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	1 188,00 €		Coût espaces verts annualisé	41,20 €	
<i>dont Entretien lampe</i>	- €		Coût ouvrage EP annualisé	115,00 €	
<i>dont Consommation /abonnement</i>	1 188,00 €	54 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé	1 115,55 €	
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	4 397,32 €	8 passages / an	Autres charges TTC :	- €	
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	3 818,10 €				
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	422,10 €				
<i>dont Nettoyage grille</i>	216,00 €		Recettes de fonctionnement :	- €	
<i>dont Nettoyage regard</i>	60,00 €				
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	360,00 €				
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	2 760,00 €		Charges annuelles nettes transférées	22 938,58 €	
Autres charges de fonctionnement TTC	- €				

St-Sulpice-de-R		La Queue de l'Âne		Vocation : Artisanale/industrielle	
TOTAL entretien TTC	41 701,65 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	65 682,46 €	
ENTRETIEN VOIRIE TTC	16 787,37 €		Coût signalisation annualisé	643,75 €	
<i>dont Balayage caniveaux</i>	2 219,04 €	6 passages / an	Coût trottoir annualisé	15 334,80 €	
<i>dont Balayage parking</i>	43,20 €	6 passages / an	Coût parking annualisé	302,40 €	
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	795,00 €		Coût chaussée annualisé	29 437,44 €	
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	345,60 €		Coût candélabre annualisé	2 831,04 €	
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	13 384,53 €		Coût arbre annualisé	852,00 €	
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	4 860,00 €		Coût espaces verts annualisé	867,51 €	
<i>dont Entretien lampe</i>	- €		Coût ouvrage EP annualisé	1 870,83 €	
<i>dont Consommation /abonnement</i>	4 860,00 €	54 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé	13 542,68 €	
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	10 243,02 €	8 passages / an	Autres charges TTC :	- €	
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	9 811,26 €				
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	4 348,26 €				
<i>dont Nettoyage grille</i>	1 728,00 €		Recettes de fonctionnement :	- €	
<i>dont Nettoyage regard</i>	2 070,00 €				
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	360,00 €				
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	1 305,00 €		Charges annuelles nettes transférées	107 384,11 €	
Autres charges de fonctionnement TTC	- €				

St-Sulpice-de-R		La Vaillante		Vocation : Commerciale	
TOTAL entretien TTC	2 074,75 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	2 063,71 €	
ENTRETIEN VOIRIE TTC	759,94 €		Coût signalisation annualisé	19,58 €	
<i>dont Balayage caniveaux</i>	185,47 €	12 passages / an	Coût trottoir annualisé	452,59 €	
<i>dont Balayage parking</i>	74,88 €	12 passages / an	Coût parking annualisé	260,06 €	
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	12,72 €		Coût chaussée annualisé	802,69 €	
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	- €		Coût candélabre annualisé	94,37 €	
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	486,86 €		Coût arbre annualisé	72,00 €	
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	178,20 €		Coût espaces verts annualisé	- €	
<i>dont Entretien lampe</i>	- €		Coût ouvrage EP annualisé	65,42 €	
<i>dont Consommation /abonnement</i>	178,20 €	59,4 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé	297,00 €	
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	455,61 €	10 passages / an	Autres charges TTC :	- €	
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	681,00 €				
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	126,00 €		Recettes de fonctionnement :	- €	
<i>dont Nettoyage grille</i>	90,00 €				
<i>dont Nettoyage regard</i>	60,00 €				
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	360,00 €		Charges annuelles nettes transférées	4 138,46 €	
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	45,00 €				
Autres charges de fonctionnement TTC	- €				

Saujon		La Croix de Bourdon		Vocation : Commerciale	
TOTAL entretien TTC	3 981,31 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	5 005,05 €	
ENTRETIEN VOIRIE TTC	2 009,89 €		Coût signalisation annualisé	97,08 €	
<i>dont Balayage caniveaux</i>	317,95 €	12 passages / an	Coût trottoir annualisé	1 793,36 €	
<i>dont Balayage parking</i>	- €	12 passages / an	Coût parking annualisé	- €	
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	267,12 €		Coût chaussée annualisé	2 188,72 €	
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	4,80 €		Coût candélabre annualisé	251,65 €	
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	1 420,02 €		Coût arbre annualisé	- €	
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	475,20 €		Coût espaces verts annualisé	15,07 €	
<i>dont Entretien lampe</i>	- €		Coût ouvrage EP annualisé	59,17 €	
<i>dont Consommation /abonnement</i>	475,20 €	59,4 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé	600,00 €	
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	698,22 €	10 passages / an	Autres charges TTC :	- €	
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	798,00 €				
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	252,00 €		Recettes de fonctionnement :	- €	
<i>dont Nettoyage grille</i>	36,00 €				
<i>dont Nettoyage regard</i>	150,00 €				
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	360,00 €		Charges annuelles nettes transférées	8 986,36 €	
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	- €				
Autres charges de fonctionnement TTC	- €				

Saujon		Le Pré du canal		Vocation : Artisanale/industrielle	
TOTAL entretien TTC	6 522,26 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	9 814,07 €	
ENTRETIEN VOIRIE TTC	3 058,26 €		Coût signalisation annualisé	267,92 €	
<i>dont Balayage caniveaux</i>	377,57 €	6 passages / an	Coût trottoir annualisé	2 402,01 €	
<i>dont Balayage parking</i>	25,92 €	6 passages / an	Coût parking annualisé	105,62 €	
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	254,40 €		Coût chaussée annualisé	4 887,60 €	
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	48,96 €		Coût candélabre annualisé	377,47 €	
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	2 351,41 €		Coût arbre annualisé	228,00 €	
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	648,00 €		Coût espaces verts annualisé	- €	
<i>dont Entretien lampe</i>	- €		Coût ouvrage EP annualisé	198,75 €	
<i>dont Consommation /abonnement</i>	648,00 €	54 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé	1 346,70 €	
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	1 982,90 €	8 passages / an	Autres charges TTC :	- €	
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	833,10 €				
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	359,10 €		Recettes de fonctionnement :	- €	
<i>dont Nettoyage grille</i>	414,00 €				
<i>dont Nettoyage regard</i>	60,00 €				
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	- €		Charges annuelles nettes transférées	16 336,33 €	
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	- €				
Autres charges de fonctionnement TTC	- €				

Semussac		Pré Chardon		Vocation : Artisanale/industrielle	
TOTAL entretien TTC	4 998,76 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	8 624,87 €	
ENTRETIEN VOIRIE TTC	2 279,93 €		Coût signalisation annualisé	56,25 €	
<i>dont Balayage caniveaux</i>	264,96 €	6 passages / an	Coût trottoir annualisé	2 174,96 €	
<i>dont Balayage parking</i>	- €	6 passages / an	Coût parking annualisé	- €	
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	318,00 €		Coût chaussée annualisé	3 259,96 €	
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	- €		Coût candélabre annualisé	346,02 €	
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	1 696,97 €		Coût arbre annualisé	- €	
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	594,00 €		Coût espaces verts annualisé	- €	
<i>dont Entretien lampe</i>	- €		Coût ouvrage EP annualisé	238,33 €	
<i>dont Consommation /abonnement</i>	594,00 €	54 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé	2 549,35 €	
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	785,23 €	8 passages / an	Autres charges TTC :	- €	
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	1 389,60 €				
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	957,60 €		Recettes de fonctionnement :	- €	
<i>dont Nettoyage grille</i>	72,00 €				
<i>dont Nettoyage regard</i>	360,00 €				
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	- €		Charges annuelles nettes transférées	13 623,63 €	
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	- €				
Autres charges de fonctionnement TTC	- €				

St-Georges-de-D	La Raboine	Vocation : Commerciale	
TOTAL entretien TTC	- €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT - €
ENTRETIEN VOIRIE TTC	- €		Coût signalisation annualisé - €
<i>dont Balayage caniveaux</i>	- €		Coût trottoir annualisé - €
<i>dont Balayage parking</i>	- €		Coût parking annualisé - €
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	- €		Coût chaussée annualisé - €
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	- €		Coût candélabre annualisé - €
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	- €		Coût arbre annualisé - €
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	- €		Coût espaces verts annualisé - €
<i>dont Entretien lampe</i>	- €		Coût ouvrage EP annualisé - €
<i>dont Consommation /abonnement</i>	- €		Coût réseau EP annualisé - €
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	- €		Autres charges TTC : - €
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	- €		
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	- €		
<i>dont Nettoyage grille</i>	- €		Recettes de fonctionnement : - €
<i>dont Nettoyage regard</i>	- €		
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	- €		
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	- €		
Autres charges de fonctionnement TTC	- €		Charges annuelles nettes transférées 0,00 €

Voirie & Espaces verts à la charge de la commune

St-Georges-de-D	Les Prés d'Enlias	Vocation : Commerciale	
TOTAL entretien TTC	4 405,18 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT 4 846,53 €
ENTRETIEN VOIRIE TTC	2 001,90 €		Coût signalisation annualisé 19,58 €
<i>dont Balayage caniveaux</i>	264,96 €	12 passages / an	Coût trottoir annualisé 375,89 €
<i>dont Balayage parking</i>	148,64 €	12 passages / an	Coût parking annualisé 660,32 €
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	318,00 €		Coût chaussée annualisé 2 331,20 €
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	216,00 €		Coût candélabre annualisé 629,12 €
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	1 014,30 €		Coût arbre annualisé 42,00 €
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	810,00 €		Coût espaces verts annualisé - €
<i>dont Entretien lampe</i>	216,00 €		Coût ouvrage EP annualisé 102,50 €
<i>dont Consommation /abonnement</i>	594,00 €	59,4 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé 685,92 €
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	471,58 €	10 passages / an	Autres charges TTC : - €
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	1 121,70 €		
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	245,70 €		
<i>dont Nettoyage grille</i>	108,00 €		Recettes de fonctionnement : - €
<i>dont Nettoyage regard</i>	120,00 €		
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	360,00 €		
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	288,00 €		
Autres charges de fonctionnement TTC	- €		Charges annuelles nettes transférées 9 251,71 €

St-Georges-de-D		Portes de l'Estuaire		Vocation : Artisanale/industrielle	
TOTAL entretien TTC	12 137,74 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	18 960,67 €	
ENTRETIEN VOIRIE TTC	5 172,92 €		Coût signalisation annualisé	407,92 €	
<i>dont Balayage caniveaux</i>	741,89 €	6 passages / an	Coût trottoir annualisé	3 832,01 €	
<i>dont Balayage parking</i>	78,48 €	6 passages / an	Coût parking annualisé	378,33 €	
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	127,20 €		Coût chaussée annualisé	8 672,20 €	
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	28,80 €		Coût candélabre annualisé	1 384,06 €	
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	4 196,56 €		Coût arbre annualisé	48,00 €	
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	1 663,20 €		Coût espaces verts annualisé	178,49 €	
<i>dont Entretien lampe</i>	475,20 €		Coût ouvrage EP annualisé	342,92 €	
<i>dont Consommation /abonnement</i>	1 188,00 €	54 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé	3 716,75 €	
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	3 217,21 €	8 passages / an	Autres charges TTC :	- €	
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	2 084,40 €				
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	1 310,40 €		Recettes de fonctionnement :	- €	
<i>dont Nettoyage grille</i>	414,00 €				
<i>dont Nettoyage regard</i>	360,00 €				
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	- €		Charges annuelles nettes transférées	31 098,41 €	
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	- €				
Autres charges de fonctionnement TTC	- €				

St-Palais-sur-Mer		La Borderie		Vocation : Artisanale locale	
TOTAL entretien TTC	1 903,10 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	1 763,29 €	
ENTRETIEN VOIRIE TTC	500,36 €		Coût signalisation annualisé	19,58 €	
<i>dont Balayage caniveaux</i>	44,16 €	4 passages / an	Coût trottoir annualisé	237,05 €	
<i>dont Balayage parking</i>	- €	4 passages / an	Coût parking annualisé	- €	
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	38,16 €		Coût chaussée annualisé	826,65 €	
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	10,56 €		Coût candélabre annualisé	314,56 €	
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	407,48 €		Coût arbre annualisé	- €	
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	351,00 €		Coût espaces verts annualisé	164,19 €	
<i>dont Entretien lampe</i>	108,00 €		Coût ouvrage EP annualisé	21,25 €	
<i>dont Consommation /abonnement</i>	243,00 €	48,6 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé	180,00 €	
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	922,14 €	6 passages / an	Autres charges TTC :	- €	
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	129,60 €				
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	75,60 €		Recettes de fonctionnement :	- €	
<i>dont Nettoyage grille</i>	54,00 €				
<i>dont Nettoyage regard</i>	- €		Charges annuelles nettes transférées	3 666,39 €	
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	- €				
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	- €				
Autres charges de fonctionnement TTC	- €				

St-Romain-de-B	La Pierraillesse	Vocation : Artisanale/industrielle	
TOTAL entretien TTC	- €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT - €
ENTRETIEN VOIRIE TTC	- €		Coût signalisation annualisé - €
<i>dont Balayage caniveaux</i>	- €		Coût trottoir annualisé - €
<i>dont Balayage parking</i>	- €		Coût parking annualisé - €
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	- €		Coût chaussée annualisé - €
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	- €		Coût candélabre annualisé - €
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	- €		Coût arbre annualisé - €
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	- €		Coût espaces verts annualisé - €
<i>dont Entretien lampe</i>	- €		Coût ouvrage EP annualisé - €
<i>dont Consommation /abonnement</i>	- €		Coût réseau EP annualisé - €
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	- €		Autres charges TTC : - €
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	- €		
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	- €		
<i>dont Nettoyage grille</i>	- €		Recettes de fonctionnement : - €
<i>dont Nettoyage regard</i>	- €		
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	- €		
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	- €		
Autres charges de fonctionnement TTC	- €		Charges annuelles nettes transférées 0,00 €

Foncier nu à aménager

St-Romain-de-B	De Villeneuve	Vocation : Artisanale locale	
TOTAL entretien TTC	672,22 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT 719,27 €
ENTRETIEN VOIRIE TTC	289,35 €		Coût signalisation annualisé - €
<i>dont Balayage caniveaux</i>	35,33 €	4 passages / an	Coût trottoir annualisé 276,55 €
<i>dont Balayage parking</i>	- €	4 passages / an	Coût parking annualisé - €
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	- €		Coût chaussée annualisé 178,79 €
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	- €		Coût candélabre annualisé 94,37 €
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	254,02 €		Coût arbre annualisé - €
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	145,80 €		Coût espaces verts annualisé 35,39 €
<i>dont Entretien lampe</i>	- €		Coût ouvrage EP annualisé 14,17 €
<i>dont Consommation /abonnement</i>	145,80 €	48,6 € par point lumineux / an	Coût réseau EP annualisé 120,00 €
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	141,67 €	6 passages / an	Autres charges TTC : - €
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	95,40 €		
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	50,40 €		
<i>dont Nettoyage grille</i>	36,00 €		Recettes de fonctionnement : - €
<i>dont Nettoyage regard</i>	- €		
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	- €		
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	9,00 €		
Autres charges de fonctionnement TTC	- €		Charges annuelles nettes transférées 1 391,49 €

Vaux-sur-Mer		Val Lumière 1	Vocation : Commerciale	
TOTAL entretien TTC	18 826,95 €	Niveau de service	TOTAL renouvellement HT	30 207,43 €
ENTRETIEN VOIRIE TTC	10 657,66 €		Coût signalisation annualisé	866,25 €
<i>dont Balayage caniveaux</i>	<i>2 649,60 €</i>	<i>12 passages / an</i>	Coût trottoir annualisé	6 890,12 €
<i>dont Balayage parking</i>	<i>277,92 €</i>	<i>12 passages / an</i>	Coût parking annualisé	560,37 €
<i>dont Marquage routier (m²)</i>	<i>839,52 €</i>		Coût chaussée annualisé	14 807,16 €
<i>dont Marquage routier (ml)</i>	<i>92,16 €</i>		Coût candélabre annualisé	1 132,42 €
<i>dont Entretien voirie et trottoir</i>	<i>6 798,46 €</i>		Coût arbre annualisé	66,00 €
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC TTC	2 138,40 €		Coût espaces verts annualisé	13,10 €
<i>dont Entretien lampe</i>	<i>€</i>		Coût ouvrage EP annualisé	583,33 €
<i>dont Consommation /abonnement</i>	<i>2 138,40 €</i>	<i>59,4 € par point lumineux / an</i>	Coût réseau EP annualisé	5 288,67 €
ENTRETIEN ESPACES VERTS TTC	1 898,10 €	<i>10 passages / an</i>	Autres charges TTC :	- €
ENTRETIEN PLUVIAL TTC	4 132,80 €			
<i>dont Nettoyage canalisation</i>	<i>1 801,80 €</i>		Recettes de fonctionnement :	- €
<i>dont Nettoyage grille</i>	<i>720,00 €</i>			
<i>dont Nettoyage regard</i>	<i>600,00 €</i>			
<i>dont Entretien ouvrage de régulation</i>	<i>720,00 €</i>		Charges annuelles nettes transférées	49 034,38 €
<i>dont Entretien bassin/noue</i>	<i>291,00 €</i>			
Autres charges de fonctionnement TTC	- €			

9. SYNTHÈSE DU TRANSFERT DE CHARGES

	A	B	C	D = A + C - B
Commune	Coût total annuel fonctionnement courant	Produits de fonctionnement annuels	Coût total annuel renouvellement	Charges annuelles nettes transférées
Arvert	2 812,26 €	- €	3 766,61 €	6 578,87 €
Corme-Ecluse	546,75 €	- €	324,00 €	870,75 €
Cozes	1 723,55 €	- €	1 289,68 €	3 013,23 €
Epargnes	2 419,84 €	- €	1 950,26 €	4 370,10 €
La Tremblade	9 489,09 €	26 108,20 €	29 961,83 €	13 342,72 €
Les Mathes	2 448,97 €	5 557,43 €	2 740,51 €	-367,95 €
Royan	106 842,68 €	- €	128 839,84 €	235 682,53 €
Sablonceaux	13 048,30 €	- €	9 890,28 €	22 938,58 €
Saujon	10 503,57 €	- €	14 819,11 €	25 322,69 €
Semussac	4 998,76 €	- €	8 624,87 €	13 623,63 €
St-Georges-de-D	16 542,92 €	- €	23 807,21 €	40 350,13 €
St-Palais-sur-Mer	1 903,10 €	- €	1 763,29 €	3 666,39 €
St-Romain-de-B	672,21 €	- €	719,27 €	1 391,49 €
St-Sulpice-de-R	43 776,40 €	- €	67 746,17 €	111 522,57 €
Vaux-sur-Mer	18 826,95 €	- €	30 207,43 €	49 034,38 €
Total	236 555,35 €	31 665,63 €	326 450,36 €	531 340,09 €

La CLECT propose les montants de transferts de charges suivants :

COMMUNES	Part Fonctionnement	Part Investissement	TOTAL
Arvert	-2 812 €	-3 767 €	-6 579 €
Corme Ecluse	-547 €	-324 €	-871 €
Cozes	-1 723 €	-1 290 €	-3 013 €
Epargnes	-2 420 €	-1 950 €	-4 370 €
La Tremblade	16 619 €	-29 962 €	-13 343 €
Les Mathes	3 109 €	-2 741 €	368 €
Royan	-106 843 €	-128 840 €	-235 683 €
Sablanceaux	-13 049 €	-9 890 €	-22 939 €
Saujon	-10 504 €	-14 819 €	-25 323 €
Semussac	-4 999 €	-8 625 €	-13 624 €
Saint Georges de Didonne	-16 543 €	-23 807 €	-40 350 €
Saint Palais sur Mer	-1 903 €	-1 763 €	-3 666 €
Saint Romain de Benet	-672 €	-719 €	-1 391 €
Saint Sulpice de Royan	-43 777 €	-67 746 €	-111 523 €
Vaux sur Mer	-18 827 €	-30 207 €	-49 034 €
données arrondies			
TOTAL	-204 891 €	-326 450 €	-531 341 €

L'évaluation des charges transférées s'appliquera aux montants des attributions de compensation dès 2017.

Les attributions de compensation définitives prenant en compte l'évaluation des charges peuvent être adoptées jusqu'à la fin de l'année 2017.

Aux fins de régularisation des charges d'entretien réalisé au cours de l'exercice 2017, la CARA reversera aux communes concernées le coût annuel de fonctionnement courant définis ci-dessus par convention pour chaque zone pour l'exercice 2017.

La Loi de finances pour 2017 a ouvert la possibilité d'une attribution de compensation (AC) en investissement sur délibération concordante du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Les dépenses concernées sont strictement limitées au coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, tel que calculé par la CLECT dans son évaluation des charges transférées.

Les règles d'imputation comptables et budgétaires seront précisées dans le cadre des arrêtés d'actualisation des instructions budgétaire et comptable M14 et M57 à venir (Guide pratique des AC publication DGCL Juin 2017).

Dès les imputations publiées et connues, il conviendra de ventiler les transferts de charges par section et mesurer leur impact sur les AC en fonctionnement et en investissement.

Pour clore cette réunion, le Président demande à l'ensemble des membres de la CLECT de valider la méthodologie et les différents points présentés ci-dessus par un vote.

**LE RAPPORT DE CETTE COMMISSION
EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Le Président de la CLECT



Vincent BARRAUD

Il est demandé aux conseils municipaux de bien vouloir délibérer sur le présent rapport dans un délai de trois mois à compter de sa notification, dans les conditions prévues à l'article L. 5211-5 du CGCT (délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux).

Une fois le rapport de CLECT approuvé par les conseils municipaux, la Communauté d'agglomération notifiera, pour chaque commune membre, le nouveau montant de l'attribution de compensation.

Fait à ROYAN, le 27 septembre 2017